

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LE LEFF COMMUNAUTE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU Mardi 10 Novembre 2015**

Le Conseil Communautaire convoqué le Jeudi 5 Novembre 2015 s'est réuni le Mardi 10 Novembre 2015 sous la présidence de Mr René GUILLOUX.

Présents : BEROT Patrice, BOISSIERE Olivier, BOSSARD Sylvie, BOUDET Nicole, CONNAN Bernard, DUDAL Cédric, FOLLET Denis, GUILLOUX René, JOUAN Anne-Marie, JOURDEN Jean-Yves, JOURDEN Jean, Le BIHAN Gilbert, Le GAL Yvon, LE GOUX Jean-Pierre, Le MEHAUTE Philippe, Le MOINE Yves, Le VACON Olivier, Le VAILLANT Jean-Paul, Le VERRE Jean-Baptiste, L'HOSTELLIER Stéphanie, LOPIN Patrick, MANAC'H Denis, MARTIN Jean-Pierre, MOTTAIS Danièle, PENDU Nelly, ROUAULT Hervé, TANGUY Béatrice, THOMAS Philippe, VERITE Chantal.

Secrétaire de séance : VERITE Chantal

Nombre de pouvoirs : 4

- LUCAS Daniel en faveur de Le BIHAN Gilbert
- MOISAN Guy en faveur de JOURDEN Jean
- POMMERET Jean-Yves en faveur de Le Gal Yvon
- ROUTIER Gaëlle en faveur de LOPIN Patrick

Nombre de membres en exercice : 37 – Présents : 33 – Majorité : 17

Absents excusés : BIENVENU Yves, BRIAND Roland, Le COQU Yves-Jean, STEUNOU-ROQUINARC'H Solen.

Autres présents : JOURDAIN Philippe Maire de Plouvara. CDC : Pascale ROBERT : Directrice Générale Adjointe, Maxime TOGNON : Directeur Général des Services

Délibération n° : 2015-159

OBJET : avis sur le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Exposé de Monsieur Le Président :

Le projet de schéma présenté par le Préfet lors de la CDCI en date du 13 Octobre 2015, à savoir :

- Diminution de 30 à 9 intercommunalités
- Renforcement des pôles constitués par les villes centres (Saint Brieuc, Lamballe, Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac) en permettant la transformation de 3 intercommunalités élargies autour de Guingamp, Lamballe et Dinan en Communautés d'Agglomération.
- Maintien d'une solidarité et une proximité entre les territoires intermédiaires axés sur les services aux personnes.

Par courrier reçu en date du 14 octobre, Monsieur le Préfet invite les collectivités concernées, en l'occurrence, la Communauté de Le Leff Communauté à délibérer sur les propositions concernant notre territoire, à savoir une fusion entre le Leff Communauté et Lanvollon Plouha. Ce territoire fusionné regrouperait 28 communes et 30667 habitants.

Monsieur Le Président indique que par délibération en date du 29 Septembre 2015, le conseil communautaire à la majorité des voix, a confirmé sa volonté de poursuivre les travaux et le dialogue en vue d'un rapprochement avec les 2 CDC de Lanvollon-Plouha et de Sud-Goëlo.

Monsieur Le Président expose également qu'une motion a été signée à Binic le 10 Octobre 2015 par 28 des 34 Maires des communes, et par les Présidents des 3 communautés de communes concernées.

Monsieur Le Président tient à souligner que le bureau communautaire lors de sa séance du 3 novembre 2015, a adopté la position suivante :

- Refus du projet proposé par Préfet de ne regrouper que les 2 CDC de Leff Communauté et de Lanvollon-Plouha
- Maintien du regroupement des 3 CDC de Leff Communauté, Lanvollon-Plouha et Sud Goëlo

Oui, l'exposé de Monsieur Le Président,

Considérant la pertinence et l'état avancé du projet de fusion avec Lanvollon-Plouha et Sud Goëlo ;

Considérant la complémentarité des services, compétences et atouts des 3 communautés.

Considérant la motion signée par 28 des 34 Maires et des Présidents des 3 communautés, le 10 octobre 2015 à Bînic,

Considérant que ce périmètre aurait l'avantage de permettre au nouveau territoire de renforcer ses compétences, son attractivité et de se structurer.

Vu la délibération déjà prise par cette assemblée et l'avis du bureau communautaire

Sur proposition du Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, ayant donné le résultat suivant :
POUR : 25 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 6

A la majorité des voix,

EMET un avis défavorable au projet de Schéma présenté par le Préfet ;

APPROUVE à nouveau la fusion des 3 Communautés de Communes (Lanvollon Plouha, Leff Communauté, Sud Goëlo) et demande au Préfet de soumettre ce projet à l'avis de la CDCI, au 1^{er} trimestre 2016.

Pour extrait et copie conformes,
Le Président,
René GUILLOUX.

